



HAL
open science

Brebis_Link -Le pâturage ovin pour une utilisation partagée du territoire du Sud-Ouest de la France

Camille Ducourtieux, Bernadette Boisvert, Denis Gautier, Laurence Sagot,
Carole Jousseins

► **To cite this version:**

Camille Ducourtieux, Bernadette Boisvert, Denis Gautier, Laurence Sagot, Carole Jousseins. Brebis_Link -Le pâturage ovin pour une utilisation partagée du territoire du Sud-Ouest de la France. Innovations Agronomiques, 2023, 88, pp.91-104. 10.17180/ciag-2023-vol88-art08 . hal-04327106

HAL Id: hal-04327106

<https://hal.inrae.fr/hal-04327106>

Submitted on 6 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Brebis_Link – Le pâturage ovin pour une utilisation partagée du territoire du Sud-Ouest de la France

Ducourtieux Camille¹, Boisvert Bernadette¹, Gautier Denis², Sagot Laurence², Jousseins Carole³

¹ Chambre d'agriculture de la Dordogne - Bd des Saveurs – Cré@Vallée Nord – CS 10250 – 24060 PERIGUEUX Cedex 9

² CIIRPO - Site du Mourier 87800 Saint Priest Ligoure

³ Institut de l'Élevage - CS 52637 - 31321 Castanet-Tolosan

Avec la collaboration de

Aupiais Anne (Idele), Bassery Marc (EPLEFPA Saint Yrieix), Bedou Jean (CA 64), Chauvat Sophie (Idele), Corade Nathalie (BSA), Delmas Guillaume (EPLEFPA Limoges Nord Haute-Vienne), Dugat Jean-Pierre (CA 33), Guerre Philippe (ENVT), Landais Elisa & Lecarme Marie (Idele), Mery Didier (CA24), Tornier Mariette et Lebraud Nathalie (CA87), Tyssandier Philippe (CA46), Valadier Cécile (CIIRPO).

Correspondance : camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Résumé

Les vergers, vignes, couverts hivernaux, céréales, parcours boisés, surfaces cultivées ou en déprise, appartenant à des agriculteurs ou gérés par des collectivités offrent une ressource fourragère additionnelle aux brebis. Le projet Brebis_Link a analysé les pratiques de pâturage sur ces surfaces dans le Sud-Ouest de la France afin d'identifier les facteurs favorables, les freins et les leviers à leur mise en œuvre en vue de sensibiliser les éleveurs et leurs partenaires sur les bénéfices réciproques. S'il est bien conduit, le pâturage de ces surfaces additionnelles a des impacts positifs sur les couverts concernés et offre une diversité alimentaire pour les troupeaux. Le pâturage s'organise autour de partenariats « gagnants-gagnants » entre propriétaires et éleveurs dont la pérennité repose sur la capacité à trouver un équilibre qui convient à l'ensemble des acteurs : s'assurer d'un affouragement suffisant du troupeau en production, tout en répondant aux attentes agronomiques des propriétaires, et en maîtrisant le temps de travail qui y est consacré. Par ailleurs, le manque d'éleveurs dans les territoires spécialisés en productions végétales est le principal frein au développement de ces pratiques à court terme. Pourtant, cette expérience agroécologique pourrait être le précurseur d'un renouveau de la polyculture élevage, à condition d'équilibrer les partenariats et de les sécuriser dans le temps.

Mots-clés : Surfaces additionnelles, partenariat, agroécologie, autonomie.

Abstract: Sheep grazing for shared use of South West France territory

Orchards, vines, winter cover crops, cereals, wooded areas, cultivated or abandoned land, belonging to farmers or managed by communities, provide a fodder resource for sheep. The Brebis_Link project analysed the grazing practices on these surfaces in the South West of France and identified the favorable factors, obstacles and vectors of their implementation in order to raise awareness about the reciprocal benefits among breeders and their partners. If well managed, the grazing impacts positively these areas while offering feed diversity for the herds. Grazing is organized around "win-win" partnerships between owners and breeders, the sustainability of which depends on the ability to find a balance that suits all players: ensuring sufficient feeding of the herd in production, while meeting the agronomic expectations

of the owners, and controlling the working time devoted to it. In addition, the lack of breeders in areas specializing in crop production is the main obstacle to the development of these practices in the short term. However, this agroecological experience could be the precursor to a revival of mixed crop-livestock systems provided that partnerships are truly balanced and secured over time.

Keywords: Additional surfaces, partnership, agro-ecology, autonomy.

Introduction

La pâture de surfaces additionnelles (inter-rangs des vignes et des vergers, chaumes, céréales l'hiver) était autrefois une pratique courante (Coulon *et al.* 2000 ; Davasse *et al.* 2006 ; Thavaud *et al.* 2016). La disparition de la transhumance hivernale dans le Sud-Ouest s'est opérée avec le changement des pratiques culturales, notamment l'intensification de la viticulture en Gironde.

Le pâturage de surfaces additionnelles connaît un regain d'intérêt et se développe pour des raisons diverses : recherche d'autonomie alimentaire (Sagot *et al.* 2017 et 2019), entretien de l'inter-rang (Jousseins *et al.* 2012), gestion de la pousse de l'herbe, réduction des problèmes sanitaires, des amendements (Le Corre, 2009) et de l'usage de produits phytosanitaires (Siciliano 2016).

Ces pratiques ouvrent la perspective d'une organisation à l'échelle territoriale et d'« économies de voisinage » (Benoît et Papy 1998). Elles ont jusqu'à présent été peu étudiées. Pourtant, le pâturage reste le mode d'alimentation des ruminants le plus efficace et les surfaces des exploitations, notamment céréalières, présentent des opportunités : chaumes, repousses, inter-cultures, céréales (Emile *et al.* 2011).

En Nouvelle Aquitaine, la richesse agricole crée un maillage intéressant sur lequel il est possible de s'appuyer pour développer des systèmes plus économes en intrants et plus autonomes. Les vergers représentent près de 20 % des surfaces fruitières nationales (Agrete 2017), la viticulture et la céréaliculture respectivement 30% et 13 % de la production nationale, les ovins 24 % du cheptel français (Statistique Agricole Annuelle, 2017). Malgré cela, du fait de la déprise agricole en particulier, la forêt ne cesse de gagner du terrain sur certains territoires. En Dordogne, le taux de boisement moyen est passé de 20 % au début du siècle dernier à 46 % aujourd'hui et même à 56 % en Périgord Noir (Cadastre 2009). Les surfaces naturelles en déprise pourraient être valorisées par les troupeaux ovins, permettant ainsi de lutter contre la fermeture des paysages notamment en zone touristique et/ou à fort risque incendie (CERPAM 2017).

Les connaissances techniques sur ces pratiques de pâturage additionnel sont rares et relèvent essentiellement de l'empirisme. C'est la raison pour laquelle a été conçu le projet CASDAR Brebis_Link (porté par la Chambre d'Agriculture de Dordogne - 2018-2021) dont la finalité était d'améliorer les connaissances et de promouvoir le pâturage ovin des surfaces additionnelles. Ses objectifs étaient de produire des références techniques, sociales et économiques afin de redévelopper ces pratiques. La réappropriation de ces techniques doit se faire en les adaptant au contexte de réduction de la main d'œuvre des exploitations, à la diminution constante du nombre de cheptels ovins, aux exigences environnementales, au changement climatique et à la moindre densité du tissu rural agricole.

Pour se faire, le projet Brebis_Link s'est attaché à :

- Repérer et analyser les pratiques locales sur des territoires du grand Sud-Ouest pour obtenir des références sur le mode d'organisation du pâturage des surfaces additionnelles par des ovins ;
- Sensibiliser les éleveurs et leurs partenaires (propriétaires ou locataires des surfaces additionnelles) à la prise en compte de ces pratiques de pâturage et à leurs bénéfices réciproques ;
- Tester ces pratiques afin de favoriser leur appropriation sur les territoires du projet Brebis_Link via des dispositifs expérimentaux de démonstration au sein des lycées agricoles ;

- Enrichir les références existantes en capitalisant ces nouvelles connaissances et en les diffusant sur tous les territoires où ces pratiques trouvent leur intérêt.

Pour mener à bien Brebis_Link, le partenariat était constitué de l'Ecole Supérieure de Bordeaux Sciences Agro, les Chambres d'Agriculture 24, 33, 46, 87, 64, le CIIRPO (*Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovin*), l'Institut de l'Elevage, l'Ecole Nationale Vétérinaire Toulouse, l'EPLEFPA Magnac-Laval, l'EPLEFPA Périgueux, l'EPLEFPA St Yrieix la Perche, et la SICA CREO (Centre de Recherche et d'Expérimentation Ovine).

1. Evaluation des conséquences zotechniques et agronomiques du pâturage additionnel

Afin de répondre aux questionnements afférents au pâturage des surfaces additionnelles (bien-être animal, dégâts éventuels, tassement, prélèvements sur la récolte future), un dispositif d'expérimentation et de démonstration a été mis en place de 2018 à 2020 (tableau 1).

Tableau 1 : Dispositif de démonstration et d'expérimentation du projet Brebis_Link

Sites	Couverts concernés
EPLEFPA Périgueux (24) : Domaine de la Brie	Pâturage dans les vignes
EPLEFPA St Yrieix la Perche (87) : Domaine de La Faye	Pâturage sous pommiers et sur céréales
EPLEFPA Magnac Laval (87)	Pâturage sur céréales
CIIRPO (Lycée du Chesnoy -EPLEFPA du Loiret)	
CIIRPO (EPLEFPA Montmorillon) (86)	
1 parcelle de noyers (Sarladais 24)	Pâturage sous noyeraie : observation tassement
20 parcelles de vignes, pommiers, noyeraies (24, 87)	Echantillonnage analyses moisissures toxigènes

Ce dispositif a été le support pour réaliser des mesures et observations concernant principalement les notions de bien-être animal, de comportement des ovins à la pâture et d'impacts agronomiques du pâturage ovin. Les protocoles ont été établis par le CIIRPO et les structures impliquées dans l'action d'expérimentation.

1.1 Effet du pâturage additionnel sur le bien-être animal

Afin d'évaluer les effets sur la santé des animaux du pâturage dans les vergers palissés et dans les vignes en hiver, des mesures (protocole BIENE) ont été réalisées sur les animaux pendant le pâturage des parcelles du dispositif de démonstration. Ces observations individuelles, réalisées au couloir de contention, avant et après pâturage, concernaient l'écoulement nasal et oculaire, la propreté de l'arrière-train, l'humidité de la laine et la boiterie.

Les critères mesurés n'ont pas montré d'évolution significative dans un sens ou dans l'autre. Le pâturage additionnel n'a pas dégradé l'état de santé des animaux.

1.2 Quelques points de vigilance sur les risques éventuels pour les animaux

1.2.1.1 Résidus pesticides, encore des interrogations

Qu'elles soient conduites en Agriculture Biologique ou en conventionnel, les surfaces additionnelles peuvent faire l'objet de traitements. De ce fait, les animaux peuvent pâturer dans des parcelles ayant reçu des produits phytosanitaires dont l'usage n'est autorisé que pour la culture, et non pour le fourrage qui va y être consommé. Se pose alors la question des niveaux potentiels de résidus et du contact avec les animaux.

Des prélèvements d'herbe et de céréales (1 sous pommier, 1 sous vigne et 2 en céréales) ont été réalisés juste avant le passage des animaux sur les parcelles pâturées des lycées agricoles afin de rechercher d'éventuels résidus pesticides. Ces parcelles étaient toutes conduites en conventionnel avec un nombre de traitements représentatif des pratiques usuelles moyennes. Le choix des molécules recherchées se base sur les cahiers phytosanitaires des deux campagnes qui ont précédé la pâture. Comme le montre le tableau 2, c'est dans la vigne que le nombre de molécules résiduelles trouvées dans l'herbe est le plus important.

Tableau 2 : Bilan des analyses de recherche de résidus – projet Brebis_Link - 2019

Parcelles d'essai	Nombre de molécules dont teneur > 0.01 mg/kg	Molécule la plus présente	Nombre de molécules dont teneur < 0.01mg/kg (traces)
Vignes	6	Zoxamide	4
Pommiers	1	Fludioxonil	1
Céréales	0	Acrinathrine	2

Les concentrations maximales de résidus légalement tolérées dans l'alimentation humaine et animale (LMR) sont déterminées pour les cultures traitées, mais pas pour l'herbe consommée dessous. Nous avons pris par défaut les références de LMR pour les pommes, raisins et céréales (<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>).

Tableau 3 : Comparaison des teneurs en résidus des principales molécules retrouvées dans l'herbe des parcelles d'essai avec les LMR de référence - 2019.

Parcelles d'essai	Molécule la plus présente	Teneur dans les fruits mg/kg	Teneur dans l'herbe mg/kg (ppm)	LMR (réf. Fruits & graines) mg/kg
vignes	Zoxamide	non mesurée	0,500	5
pommiers	Fludioxonil	0,021	0,045	5
céréales	Acrinathrine	non mesurée	0,020	0,01

Le tableau 3 indique que pour toutes les molécules relevées dans les échantillons analysés, les teneurs mesurées sont inférieures aux LMR en vigueur pour la culture traitée. Au regard des résultats, il a été collectivement admis que l'exposition des animaux aux résidus est très minime sur les parcelles étudiées.

Par précaution, 2 à 3 semaines de délais sont recommandées entre un traitement insecticide estival (en l'absence de précipitation) et le passage des animaux. Cette recommandation fait suite à des mesures

réalisées sous une noyeraie traitée avec deux produits homologués contre la mouche du brou et le carpocapse, contenant la molécule Spinosyne, mais avec des modes d'application différents.

Tableau 4 : Evolution de la teneur en spinosyne dans l'herbe des inter-rangs d'une noyeraie (24) – été 2020.

Délais de prélèvement d'herbe après traitement		48 h	7j
Teneur en Spinosyne de l'herbe (mg/kg de MS)	Traitement en plein (Success 4)	2,3	0,25
	Traitement en localisé (Synéïs)	0,003	0,004

Les résultats du tableau 4 montrent à quel point une pratique de traitement en localisé aura des conséquences minimales en termes de résidus sur l'herbe à pâturer.

1.2.2 Traitements au cuivre des cultures et risques d'intoxication chronique

Les traitements au cuivre sont un frein au pâturage ovin dans les vergers et vignes, car les ovins sont sensibles à l'excès de cet élément métallique.

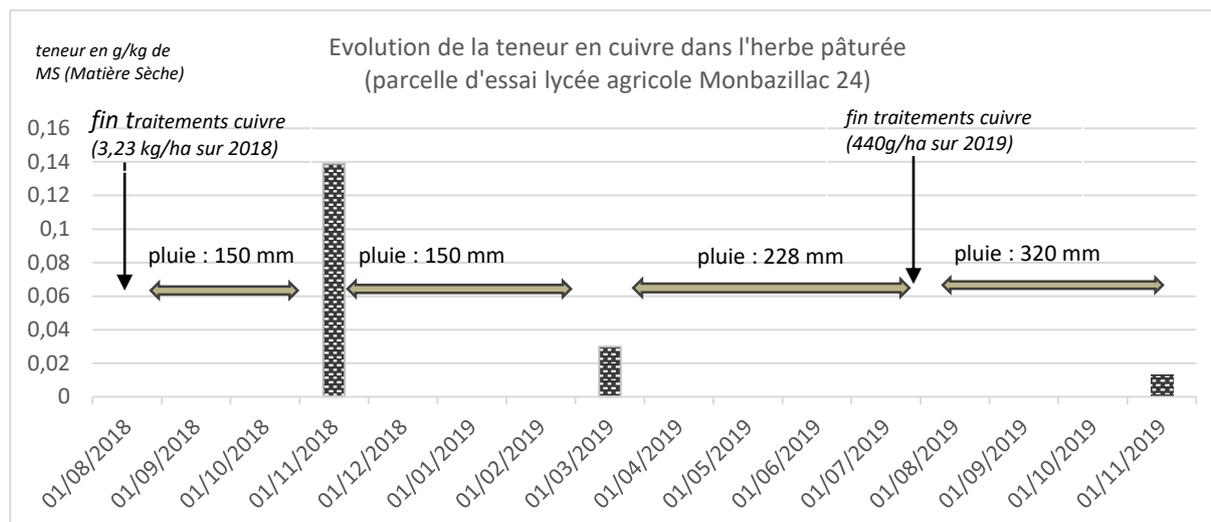
Selon l'ANSES (avis 2013), la tolérance maximale des ovins au cuivre est de 15 mg.kg⁻¹ dans l'alimentation (NRC, 2005), même si une certaine sensibilité peut apparaître à des concentrations plus faibles si elles sont associées à des teneurs réduites en Molybdène (< 3 mg.kg⁻¹) et/ou en Soufre (< 0,2%).

Sur les sites expérimentaux, les niveaux en cuivre mesurés dans l'herbe au moment du pâturage (tableau 5) dépassent la tolérance maximale.

Tableau 5 : Evolution de la teneur en cuivre en parcelles d'essai Domaines de la Brie et la Faye - hiver 2018

	Niveau traitement cuivre campagne 2018 (kg/ha/an)	Teneur en Cu dans l'herbe (g/kg de MS) à l'entrée des animaux	Teneur en Cu dans feuilles (g/kg de MS) à l'entrée des animaux
vignes	3,235	0,139	0,324
pommiers	0,255	0,086	0,186

Pourtant, aucun cas d'intoxication n'a été recensé sur ces essais, ni par les éleveurs enquêtés. Ils précisent appliquer un principe de précaution en ne mettant les brebis que minimum 10 jours après traitement. La figure 1 montre qu'un pâturage plutôt en fin d'hiver (réduction forte des doses de cuivre dans l'herbe à cette période 0.03 g/kg) permet de diluer les concentrations en cuivre, grâce à la pluviométrie et à la croissance de l'herbe depuis le dernier traitement.

Figure 1 : Evolution de la teneur en cuivre de l'herbe des inter-rangs de vignes

1.3 Des risques pour les cultures, mais il existe des solutions

- Dans les vignes :

En hiver, les brebis ne s'attaquent pas aux cepes. Elles consomment les restes de rafles et de feuilles sèches et passent sous les fils de relevage sans problème. Seuls les mouvements de panique, notamment au moment de l'arrivée ou la sortie des animaux dans la parcelle, peuvent provoquer quelques dégâts sur les infrastructures. Il est préférable d'organiser le déchargement des animaux en périphérie de la parcelle.

- Sous les vergers :

Les dégâts observés sur les arbres sont minimes. Moins de 1 % des arbres ont présenté des blessures sur les troncs après le séjour des animaux. Il est important de ne pas compléter le troupeau sur la parcelle : la zone où l'aliment est apporté offre un lieu privilégié par les brebis qui vont y séjourner longtemps et s'attaquer alors aux arbres. Selon les arboriculteurs enquêtés, les longues périodes pluvieuses favoriseraient également la consommation des écorces.

Pour éviter un maximum les dégâts sur les troncs, différentes solutions existent :

- 3 à 4 piquets avec de l'ursus (grillage à mouton) à la bonne distance du tronc. Cela implique alors l'entretien à l'intérieur ou le paillage,
- de la clôture électrique dans le cas de petites surfaces de vergers car l'installation est fastidieuse,
- du grillage rigide amovible : le passage à la débroussailluse est alors possible.

L'attaque des jeunes arbres est souvent le fait d'un comportement individuel mais qui peut s'avérer contagieux. Le pâturage des jeunes vergers jusqu'à 7-8 ans est déconseillé.

Les brebis s'attaquent très peu au matériel d'irrigation. Il est cependant préférable de suspendre les asperseurs à plus de 80 cm du sol, en tenant compte de la taille des brebis.

La race Shropshire est souvent conseillée pour le pâturage des vergers, car réputée pour ne pas s'attaquer aux écorces. Néanmoins, les retours d'enquêtes montrent que toute race de brebis peut potentiellement s'adapter à ce type de pâturage.

1.4 Les impacts agronomiques constatés après passage des animaux :

1.4.1 Une valeur pastorale en progression et une augmentation des légumineuses

Au domaine de la Brie (24), la valeur pastorale (note sur 30 évaluée à partir de l'outil de diagnostic Pré+, CA 23) des inter-rangs de vignes a été mesurée pendant trois années successives (2018-2020) toujours début décembre, sur une zone témoin et une zone pâturée, pour voir les effets du pâturage sur la composition floristique. Au bout de deux campagnes de pâturage hivernal d'une durée de quatre semaines chacune, on observe une légère progression de la valeur pastorale des inter-rangs des vignes, qui passe de 12 à 16 points sur la zone pâturée. Cette évolution n'est pas observée sous pommiers au domaine de la Faye, mais la durée de présence totale des animaux sur deux ans était plus faible (13 jours) et la flore initiale constatée avait déjà une valeur pastorale correcte (17/30). Parallèlement, au domaine de la Brie, entre 2018 et 2019, on observe une augmentation de 30% de la part des légumineuses sur la zone pâturée.

1.4.2 Un couvert dont la valeur protéique augmente quand il est pâturé

Aux Domaines de la Brie (24) et de la Faye (87), les valeurs alimentaires des couverts spontanés mesurées dans des inter-rangs des parcelles (vignes ou vergers) pâturées en hiver sont correctes (tableau 6), même si la composition floristique (fétuque rouge et agrostis stolonifère, plantain lancéolé, oxalis, rumex, géranium...) reflète une valeur pastorale moyenne. Les animaux consomment une herbe feuillue avec peu de matériel mort, du fait des broyages réguliers sur l'année.

Tableau 6 : Valeurs alimentaires des inter-rangs pâturés et non pâturés – La Brie décembre 2019

	Zone pâturée	Zone non pâturée
UFL /kg Matière Sèche	0.88	0.96
UFV /kg Matière Sèche	0.82	0.92
MAT g/kg Matière Sèche	21	16.5

1.5 Lever les freins techniques

Pour lever les freins techniques, un guide présente, par type de surface additionnelle pâturée, les préconisations relatives à la conduite des animaux, les précautions quant à la protection de la culture en place, ainsi que l'organisation technique nécessaire pour pérenniser la pratique.

Les 5 journées techniques organisées entre 2019 et 2021, à destination des techniciens, enseignants, étudiants et agriculteurs, avaient pour but de faire témoigner des usagers du pâturage additionnel sous verger, dans les vignes, sur céréales et couverts et enfin en surfaces pastorales.

2. Organisation du pâturage additionnel en intra et en inter exploitations

45 entretiens semi-directifs ont été menés par des conseillers de Chambres Départementales d'agriculture, en face à face, auprès d'éleveurs ovins, d'exploitants agricoles et de propriétaires de surfaces pastorales dans les départements Dordogne, Gironde, Lot, Pyrénées-Atlantiques et Haute-Vienne (Figure 2). Le traitement des données a été mené via deux analyses : sémantique (méthode de Bertin) et statistique (text mining - logiciel SPAD).

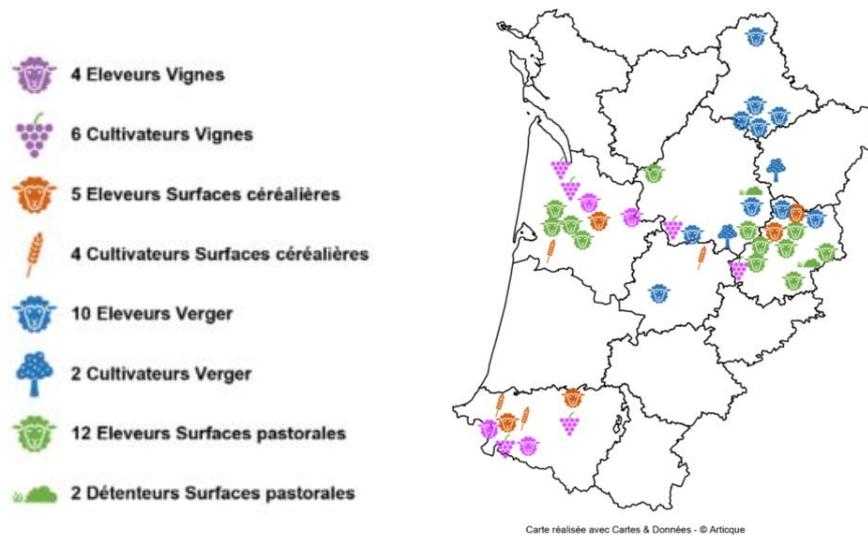


Figure 2 : Répartition des entretiens individuels réalisés en 2018 - Brebis_Link

2.1 Comment trouver une surface additionnelle ou un troupeau ?

Dans notre échantillon, 10 éleveurs utilisent leur propre parcellaire pour réaliser du pâturage additionnel. Leurs motivations sont diverses : faire pâturer les CIPAN pour les rentabiliser, trouver une ressource complémentaire d'affouragement suite à une sécheresse, ou trouver un moyen économique pour l'entretien du couvert. Le premier lieu de développement du pâturage de surface additionnelle est très généralement l'exploitation de l'éleveur, même s'il est courant de réaliser en même temps du pâturage additionnel extra-exploitation (Jousseins et al., 2022). Dans 35 de nos enquêtes, le pâturage additionnel s'organise autour de partenariats : des éleveurs ovins se rendent ponctuellement avec toute ou partie de leur troupeau sur les surfaces de propriétaires du même territoire. La mise en place de partenariats repose souvent sur une rencontre fortuite entre propriétaires et éleveurs (29/35), par connaissances (13/29) ou bouche-à-oreille (16/29). Seuls 2 propriétaires et 6 éleveurs sont passés par le biais d'une Chambre d'Agriculture. Exception faite du pâturage des surfaces pastorales, les partenariats impliquent souvent un petit nombre d'acteurs : moins de 2 éleveurs par propriétaire et moins de 3 propriétaires par éleveur.

Des outils de mise en relation existent, mais ils sont dispersés et encore peu connus. On recense notamment « Qui veut mon herbe » (Chambre d'Agriculture 30), « Mon berger local » (association Naturama) partenaire de la Fédération Nationale Ovine... Et même s'ils peuvent faciliter la rencontre, ils ne peuvent pas se substituer à une phase d'interconnaissance et de compréhension mutuelle.

2.2 Comprendre le métier, les motivations et les contraintes de l'autre

La mise en place d'un partenariat de pâturage additionnel repose sur l'établissement d'une relation « gagnant-gagnant » entre éleveurs et propriétaires. Leur pérennité dépend de la capacité à trouver un équilibre qui convient à l'ensemble des acteurs : s'assurer d'un affouragement suffisant du troupeau en production et répondre aux attentes agronomiques ou d'entretien des parcelles, tout en maîtrisant le temps de travail qui y est consacré.

Une bonne connaissance des spécificités du métier de l'autre et de ses contraintes spécifiques évite de conclure un accord basé sur des malentendus. Il est nécessaire que chacun explique sa manière de travailler, les résultats qu'il attend du partenariat ainsi que ses craintes éventuelles, afin de vérifier si les pratiques peuvent être complémentaires ou si des adaptations sont envisageables.

Deux films d'animation réalisés dans le cadre du projet Brebis_Link présentent des partenariats réussis en vergers et en vignes, pour convaincre des intérêts multiples du pâturage additionnel et effacer la vision passéiste qu'en a le monde agricole.

2.2.1 Une pratique qui apporte de la satisfaction

Les propos de 33 enquêtés concernant l'image qu'ils ont du pâturage additionnel ont été analysés avec une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) et une Classification Ascendante Hiérarchique (ACH). Les enquêtés se répartissent en 4 classes en fonction des points positifs dont ils qualifient la pratique du pâturage de surfaces additionnelles, représentées dans la figure 3. On retrouve dans les 3 premières classes aussi bien des éleveurs que des agriculteurs ou des propriétaires fonciers.

- Classe 1 (13/33) : un entretien naturel et économique des surfaces (économie de carburant et fertilisation naturelle),
- Classe 2 (6/33) : une pratique favorisant le lien social ; le pâturage de surfaces additionnelles est basé sur les liens sociaux qu'il crée sur le territoire. Il repose sur l'entente et la création d'un lien de confiance entre le berger et le propriétaire,
- Classe 3 (8/33) : motivation fourragère. Le pâturage de ces surfaces permet avant tout d'apporter du fourrage supplémentaire pour l'alimentation du troupeau,
- Classe 4 : l'image du pâturage et du territoire. Le pâturage est avant tout porteur d'une image sur le territoire. Cet avis n'est partagé que par des exploitants ou propriétaires.

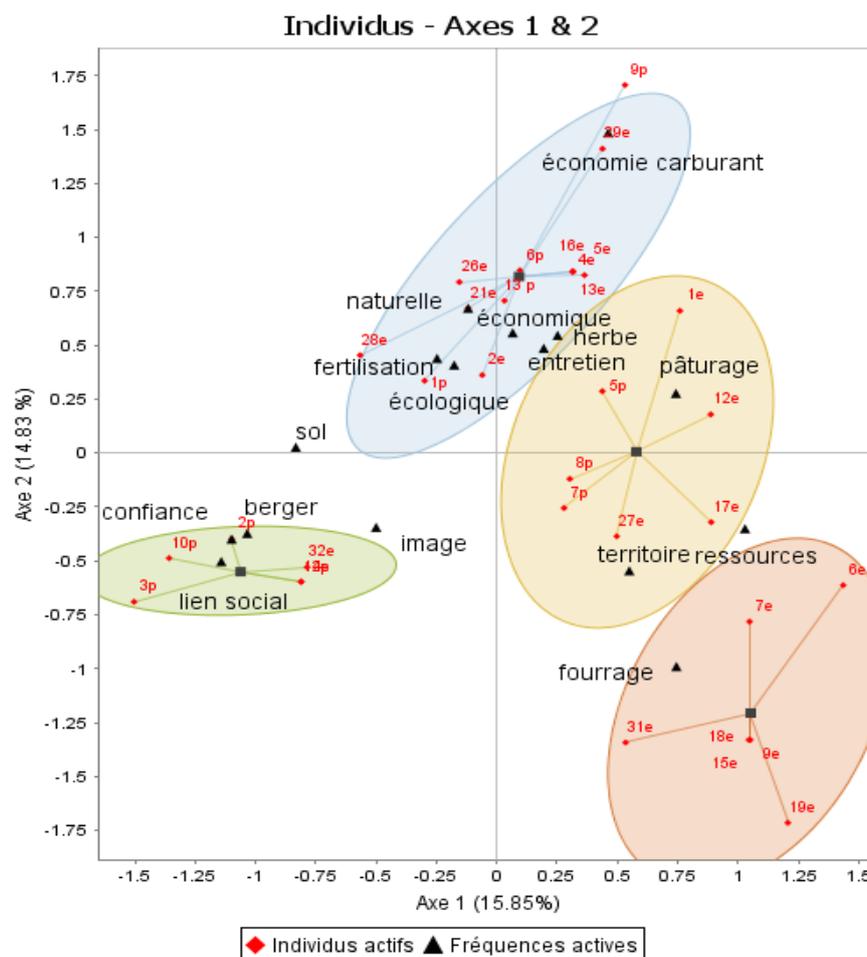


Figure 3 : Répartition des propos des enquêtés pour qualifier le pâturage des surfaces additionnelles

2.2.2 Des effets contrastés sur le travail

Le ressenti des agriculteurs vis-à-vis des effets du pâturage additionnel sur leur travail est très divers (Tableau 7), en particulier pour les éleveurs. Pour neuf d'entre eux, en diminuant la dépendance au stock fourrager et le temps passé en bergerie, le pâturage additionnel réduit le travail d'astreinte (distribution des fourrages et paillage) et les travaux de saison (moins de fenaison, de curage et de désinfection des bergeries). Les éleveurs pastoraux estiment majoritairement que le pâturage de surfaces additionnelles ne change rien à leur travail.

Le temps libéré est mis à profit pour l'équilibre vie professionnelle – vie privée ou réinvesti pour améliorer les performances techniques. Les effets positifs pour les éleveurs peuvent être mis à mal par la distance, le niveau d'équipement des parcelles et l'insuffisante collaboration autour de la surveillance du troupeau.

En culture pérenne ou en surface pastorale, le pâturage diminue voire supprime les broyages, mais seuls 3 agriculteurs constatent un effet positif sur le travail.

Tableau 7 : Pâturage de surfaces additionnelles et travail (45 enquêtés)

Ressenti travail et pâturage additionnel	Éleveurs	Cultivateurs
Effet positif sur le travail (temps et organisation)	9	3
Pas d'effet particulier sur le travail	15	10
Effet négatif sur le travail (temps, pénibilité)	8	-

L'équipement des parcelles facilite le travail des éleveurs. Clôturer et prévoir un accès à l'abreuvement sur les parcelles de surface additionnelle permet une conduite du pâturage équivalente à celle d'une prairie. Dans le cadre du pâturage intra-exploitation ou sur des cultures pérennes inter-exploitations, le choix se porte généralement sur des clôtures ou des protections fixes, dont la mise en place est réalisée de façon conjointe par l'éleveur et le cultivateur. Dans notre échantillon, les céréaliers ont refusé les équipements fixes, imposant ainsi une astreinte importante à l'éleveur pour réaliser les parcs et déplacer ou garder le troupeau. Ils fragilisent ainsi le partenariat sur le long terme. Moins les parcelles sont équipées, ou plus elles sont éloignées du lieu d'élevage, et plus les éleveurs estiment que le pâturage additionnel a un effet négatif sur leurs conditions de travail.

La répartition des tâches d'astreinte entre éleveurs et cultivateurs, comme la surveillance, le changement de parcelles ou l'abreuvement, peuvent être très variables. Dans certains partenariats, les cultivateurs s'impliquent dans ces tâches quotidiennes, parfois même jusqu'à prendre totalement les animaux en charge, ce qui peut complètement lever les freins de la distance et des équipements.

2.2.3 Prendre le temps d'échanger avant de s'engager

Le pâturage additionnel réalisé entre tiers repose sur des mises à disposition ponctuelles de parcelles qui ont déjà un autre usage agricole. Il est considéré par ceux qui le pratiquent comme un échange de service. Pour que les échanges soient plus équitables et sécurisés, le guide de partenariat, conçu par l'équipe du projet Brebis_Link, s'est attaché à mettre en évidence les bénéfices réciproques liés à la pratique et à lister tous les points de vigilance à observer avant de se lancer. Il recommande d'évaluer tous les postes qui peuvent être économiquement impactés par le pâturage (gains ou dépenses supplémentaires) pour chacune des parties et souligne la nécessité d'échanger avant, pendant et après le passage des animaux. Il propose aussi un modèle de convention de pâturage additionnel.

L'éleveur et l'exploitant doivent faire le point sur les modalités pratiques du pâturage pour les intégrer à l'usage principal de la parcelle. Les parcelles mises à disposition doivent être visitées pour que chacun puisse décider de ce qu'il est prêt à mettre en place, en termes :

- de périodes ouvertes au pâturage,
- d'équipements nécessaires (protections des cultures, abreuvement, abri, contention, ...),
- de déplacement et de surveillance des animaux,
- de pratiques culturales (interventions, produits, périodes).

Le partage de ces tâches d'astreinte devra être discuté dès le début, car elles vont peser fortement sur la conduite du pâturage et conditionner la pérennité du partenariat.

2.3 Le grand flou de la contractualisation et de l'encadrement juridique

Nos enquêtes ont montré que les partenariats entre agriculteurs sont informels, souvent tacites et sans échange financier, par faute d'encadrement juridique mais aussi par crainte du formalisme. Une partie de l'échantillon pense que cela déstabiliserait le côté gagnant-gagnant des partenariats et trouve plus intéressant d'avoir un « guide des bonnes pratiques » pour inciter les éleveurs et les propriétaires à la discussion nécessaire pour aboutir à un bon équilibre.

Néanmoins, l'aspect réglementaire doit être étudié, car les modalités d'occupation des parcelles appartenant à autrui peuvent avoir des répercussions sur le statut du fermage et sur les montants des aides de la politique agricole commune. Le projet Inter-AGIT+ qui fait suite à Brebis_Link va travailler en ce sens.

3 Organisation du pâturage additionnel à l'échelle d'un territoire

3.1 Des possibilités de pâturage offertes toute l'année

L'analyse des calendriers de présence des animaux dans les surfaces additionnelles étudiées met en avant que les périodes propices au pâturage ovin sont différentes selon les cultures. En les combinant, il est ainsi possible d'offrir une ressource alimentaire toute l'année grâce à la mosaïque agricole du Sud-Ouest (Figure 4). Les éleveurs sans terre interrogés dans le cadre du projet mobilisent ces différentes ressources tout au long de l'année.

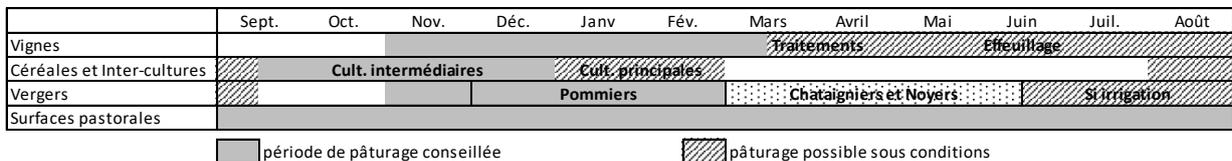


Figure 4 : Calendrier d'utilisation de la ressource fourragère dans les surfaces additionnelles

Cette multiplicité des surfaces pâturables peut laisser croire au mirage d'une installation ovine sur un foncier très restreint. Or, cette organisation annuelle n'est possible que sur des territoires présentant une très grande diversité agricole dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. 80 % des éleveurs réalisent le pâturage additionnel sur intercultures dans un rayon de 15 km (Jousseins et al. 2022).

3.2 Une approche collective et territoriale du pâturage additionnel

Les collectivités territoriales participent activement à la mise en œuvre du pâturage des surfaces en déprise et des parcours boisés et beaucoup espèrent ainsi contribuer à l'installation ou à la pérennisation d'éleveurs sur leur territoire (**Tableau 8**).

Six projets collectifs ont été étudiés : 3 projets communaux (2 en Gironde et 1 en Dordogne) et 3 Associations Foncières Pastorales Libres (AFPL) (2 dans le Lot accompagnées par le Conseil Départemental et 1 en Dordogne). Ces projets sont motivés par un souhait d'entretenir l'espace de façon durable et de limiter le risque d'incendies.

Le challenge des collectivités est de trouver des éleveurs intéressés par le projet et de sécuriser le partenariat sur le long terme avec trois cas de figure : faire appel à un prestataire (troupeau d'entretien), à un ou des éleveurs du territoire pour pâturer ces surfaces en complément de leur SFP (Surface Fourragère Principale), installer un éleveur sur le territoire.

Quand l'objectif d'entretien du territoire est couplé à un objectif de production agricole, si un éleveur est déjà présent localement, les surfaces en déprise lui sont proposées comme surfaces additionnelles pour sécuriser son système fourrager. S'il n'y a pas d'éleveur, un projet d'installation peut alors être proposé en mobilisant tous les acteurs du monde agricole (Chambre d'agriculture, SAFER, CIVAM, AMAP...). Les collectivités peuvent mettre de nombreux moyens à disposition pour encourager la venue des éleveurs : des surfaces (pastorales regroupées en AFP (Association Foncière Pastorale), additionnelles et fourragères), des aides pour clôturer, des travaux d'aménagement des parcelles (débroussaillage, layonnage...), des bâtiments (bergerie, local commercial, habitation...).

Tableau 8 : Motivations à la mise en place de pâturage additionnel dans une démarche collective

Motivations	Occurrence parmi les 7 entretiens
Entretien de l'espace	7
Lutte contre l'incendie	4 (AFPL)
Installation d'un éleveur / soutien à un éleveur	4 (3 AFPL, 1 commune)
Création de lien social sur le territoire	3 (2 AFPL, 1 commune)
Préservation de la biodiversité et ouverture des milieux	2 (communes)
Présence d'animaux sur le territoire	2 (communes)
Projet éducatif autour de l'agriculture	2 (communes)

Mais les conditions matérielles ne suffisent pas, des moyens humains sont nécessaires pour faciliter le travail des éleveurs. Les surfaces pâturées sont souvent des espaces utilisés par des usagers multiples (promeneurs, cueilleurs de champignons, chasseurs...) qui jusque-là évoluaient sans contrainte. Il est donc obligatoire de créer un lieu d'échange entre tous ces acteurs pour concilier l'ensemble des usages.

Afin d'accompagner les porteurs de projet collectif, le projet Brebis_Link propose une vidéo de sensibilisation et un guide de mise en place d'un projet de pastoralisme à l'échelle territoriale.

4 Que reste-t-il à faire pour que la pratique se développe ?

Brebis_Link met en avant les intérêts d'une pratique agroécologique et œuvre à sa promotion avec une résonance nationale. Il a pour intérêt d'ouvrir la réflexion sur un changement de paradigme : au-delà d'offrir plus de fourrage aux ovins, c'est aussi permettre la cohabitation de deux productions sur une même parcelle avec des intérêts socio-techniques « gagnant-gagnant ».

Pourtant, la pérennisation et le développement de la pratique se heurtent encore à des vides juridiques et des méconnaissances techniques notamment sur les effets agronomiques du pâturage. Le projet Casdar Inter-AGIT+ qui a démarré en 2022 est dans la continuité de Brebis_Link. Il a pour ambition d'approfondir l'encadrement juridique du pâturage additionnel en se centrant sur le pâturage des intercultures pour tous les ruminants. Il va étudier, entre autres, les modalités de déploiement territorial à la fois dans les zones polyculture élevage et dans les zones céréalières spécialisées.

La diffusion des acquis de Brebis_Link est toujours d'actualité, même au terme du projet. Ils sont fréquemment mobilisés pour des interventions (Sommet de l'Élevage, 3R 2022, formations, webinaires...). Ils servent de socle à la mise en place d'un réseau thématique « surfaces additionnelles » dans le cadre du dispositif national « Inosys-réseau d'élevage » et permettent la montée en compétences d'un collectif de techniciens dans un objectif de démultiplication de la pratique.

Conclusion

Le pâturage des troupeaux ovins allaitants et laitiers n'est pas cantonné à la seule surface fourragère de l'exploitation. Ses bénéfices (agroécologique et socio-économique) peuvent s'étendre *a minima* à l'échelle globale de l'exploitation et même à celle du territoire.

Les surfaces additionnelles représentent une solution pour répondre au besoin d'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage, en lien avec la maîtrise des coûts alimentaires. Ces pratiques de pâturage permettent de réduire le besoin en intrants de toute nature. Enfin, le pâturage joue un rôle de lutte contre la fermeture des paysages et le risque incendie.

La mise en œuvre du pâturage additionnel par les ovins nécessite de la concertation, des moyens spécifiques (juridiques, contractuels et techniques), une coordination technique au sein des élevages, entre les éleveurs et les propriétaires ou autres usagers de ces surfaces. Les acteurs du monde agricole, les collectivités locales doivent concourir à la mise en place de dispositifs socio-économiques pour créer les conditions favorables à l'utilisation de ces surfaces à intérêt alimentaire, écologique et économique, qui traduiront une image positive de l'agriculture.

Références bibliographiques

- Avis de l'ANSES relatif à « la contamination d'agneaux par du cuivre : éventuelles répercussions sur la qualité sanitaire des viandes et abats qui en sont issus », 2013
- Benoît M., Papy F., 1998. La place de l'agronomie dans la problématique environnementale, dossier de l'environnement de l'INRA, 17, 53-72
- CERPAM, 2017 [plaquette de présentation]. Le pâturage des vignes en Provence : Un atout agro écologique pour la viticulture et l'élevage pastoral. 2 p.
- Coulon F., Liagre F., Dupraz C., Pointereau P., 2000. Etude des pratiques agroforestières associant des arbres fruitiers de haute tige à des cultures ou des pâtures. Association solagro, p 27 à 30.
- Davasse B., 2006. La gestion sociale des ressources naturelles dans les espaces sylvopastoraux des Pyrénées de l'Est du moyen âge au siècle actuel. Dans : C. Beck, Y. Luginbühl, & T. Muxart, Temps et espaces des crises de l'environnement, pp. 211-225. Editions Quae, Indisciplines. halshs 00773373
- Emile JC, Walczak P., Trillaud A., Novak S., 2011. Pâturer une céréale sans trop pénaliser le rendement grain : effet de la date d'exploitation et de l'espèce, 3R – INRA
- Jousseins C., Dugat J.P., Ducourtieux C., Joliet V., 2012. Des vergers, des vignobles, des brebis et des hommes, Réseau d'Elevage pour le Conseil et la Prospective, Institut de l'Elevage, collection Théma, 10p.
- Jousseins C., Tumoine E., Ducourtieux C., Cyrille A., 2022. Pâturage des intercultures par les ovins et les bovins : état des lieux en France, Poster 3R.
- Le Corre M., 2009. Gestion du sol en verger de mirabelliers en Lorraine. La gestion de l'herbe de l'inter rang par le pâturage d'ovins. Rapport d'expérimentation de la BE 2008_2009.
- Sagot L., Gautier D., 2017. Le pâturage des couverts végétaux par les brebis
- Sagot L., Gauchon J., 2019. Les dérobes et les ovins : espèces à privilégier et mode d'utilisation. Fiche technique, le CIIRPO, IDELE, 6p, Décembre 2019.¹
- Sicilione A., 2016. De l'élevage dans les vergers, Des systèmes complexes, Biofil, 106, 55-57.
- Thavaud P., 2016. Note Cadrage projet Recherche-développement : Cultures pérennes et pastoralisme : Préalable historique sur l'association pastoralisme et vignes. 4 p.



Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 4.0)

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations Agronomiques* et son DOI, la date de publication.